

## Résolution du Comité National Fédéral des 15 et 16 octobre 2024

Le CNF de la FNEC FP-FO, réuni les 15 et 16 octobre 2024 dans les locaux de la confédération à Paris, considère que la situation actuelle est d'une gravité inédite.

Sur le plan international, la guerre se poursuit et menace de s'amplifier en Ukraine. Elle s'intensifie au Proche-Orient avec le génocide en cours en Palestine, les bombardements et l'invasion du Liban et la menace d'un élargissement du conflit à toute la région. Le CNF refuse l'escalade guerrière en Ukraine, en Palestine, au Liban ainsi que dans tous les pays en guerre et réaffirme son exigence d'arrêt des livraisons d'armes. Le CNF appelle les syndicats de la FNEC FP-FO à être présents lors des rassemblements pour le cessez-le-feu à Gaza, en Cisjordanie et au Liban, pour l'arrêt des livraisons d'armes à Israël. Le CNF refuse toute répression et exige la levée de toute sanction à l'encontre des voix qui s'élèvent pour la paix. Il appelle de plus tous les syndicats de la FNEC FP-FO à soutenir les étudiants et les lycéens qui se mobilisent pour cela.

Nos camarades des territoires d'Outre-Mer dénoncent le mépris dont ils font l'objet, notamment via le dispositif proposé par le gouvernement en remplacement de l'ITR ou bien encore pour les problématiques liées à l'affectation des lauréats dans leurs territoires, à cela s'ajoute la vie trop chère et le maintien d'un système économique qui aboutit à ce que les prix de certains produits aient triplé, plaçant les populations dans une situation de grande précarité. Il apparaît donc au CNF tout à fait légitime que les travailleurs de ces territoires utilisent la grève, les blocages et les manifestations pour exprimer leur colère et pour exiger la satisfaction de leurs revendications vitales. Le CNF exige l'arrêt de la répression, des arrestations, le retrait des troupes - notamment en Martinique et Nouvelle-Calédonie - et l'ouverture de discussions sur les revendications.

En décidant de nommer Michel Barnier Premier ministre, Le président Macron refuse de tenir compte du rejet qui s'est massivement exprimé dans les urnes confirmant ainsi sa volonté de poursuivre et d'aggraver sa politique contre nos droits et nos conquies sociaux. Ce gouvernement illégitime a présenté le 10 octobre un budget 2025 d'austérité de 60 milliards d'euros d'économies, dont 40 milliards de réduction des dépenses publiques qui programme la destruction des services publics et de la Sécurité Sociale. Le CNF condamne la volonté du gouvernement de supprimer 15 milliards des comptes de la Sécurité sociale dès 2025, avec notamment des économies sur les indemnités journalières et les affections longue durée, l'augmentation du nombre de jours de carences... Avec un tel programme de liquidation de la Fonction et des services publics, tout le monde comprend qu'il ne peut être question de compter sur une quelconque augmentation des salaires, dans une situation où les fonctionnaires, comme l'ensemble des salariés, sont étranglés par l'inflation et le gel du point d'indice. Il n'y a donc rien à attendre de ce gouvernement.

Les 4 000 postes supprimés à l'Education nationale, dont l'essentiel dans le Premier degré, constituent une véritable saignée, alors que déjà l'école manque de tout et que cette année encore les personnels se trouvent confrontés à des conditions d'exercice de plus en plus dégradées !

Concernant la réforme Macron-Borne des retraites, le Premier ministre a clairement indiqué sa volonté de proposer aux « partenaires sociaux de réfléchir à des aménagements, raisonnables et justes de la loi ». Pour FO, cette proposition va à l'encontre du rejet de la réforme exprimé par les

millions de salariés qui se sont mobilisés six mois durant dans l'unité avec les confédérations et les organisations syndicales CGT, CFTD, CFTC, CGC, FSU, FO et Solidaires. Le CNF réaffirme son exigence d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et de maintien de tous les régimes de retraites existants, dont le Code des Pensions Civiles et Militaires. Le CNF revendique le retour à la retraite à 60 ans à taux plein après 37,5 annuités sans décote.

Dans cette situation, le CNF approuve la conclusion de la résolution du CCN des 24 et 25 septembre qui indique : « *Pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires, le CCN décide d'engager une campagne de mobilisation (assemblées de syndiqués, réunions publiques et meetings locaux, distributions de tracts, collages, etc.) avec organisation d'un meeting à caractère national à Paris avant le débat à l'Assemblée nationale. Parallèlement, le CCN mandate le Secrétaire général et le bureau confédéral pour proposer aux autres organisations syndicales l'action commune afin d'obtenir par la mobilisation – y compris par la grève – l'abrogation de la réforme des retraites.* »

Le CNF appelle tous les syndicats de la FNEC FP-FO à mettre en œuvre ces orientations et en particulier à organiser la réussite du meeting à caractère national organisé à Paris le 26 octobre, à quelques jours des débats à l'Assemblée nationale, qui permettra de réaffirmer notre détermination à gagner l'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites, l'augmentation générale des salaires et l'annulation des coupes budgétaires !

Pour gagner l'abrogation de la réforme des retraites, le retrait du budget d'austérité et la satisfaction de toutes nos revendications, la construction du rapport de force est à l'ordre du jour. Un tel rapport de force ne peut se limiter à une journée d'action, aussi réussie soit-elle, mais nécessite de poser la question de la grève pour gagner.

Le CNF appelle à la tenue d'assemblées générales partout pour en discuter, en proposant aux autres organisations syndicales d'appeler ensemble les personnels à se réunir dès la rentrée des vacances d'automne, afin d'établir les revendications et de décider des moyens efficaces de les faire aboutir.

Le CNF soutient tous les syndicats engagés dans l'action pour faire valoir leurs revendications, en toute indépendance, et appelle à se saisir des mobilisations à même de les faire aboutir.

### **I. A bas le budget d'austérité ! Ouverture de tous les postes nécessaires, annulation des fermetures, recrutement de personnels sous statut !**

La rentrée a été marquée partout par le manque de moyens : des classes surchargées (allant jusqu'à plus de 35 élèves par classe en collège !), des classes sans professeur, un manque criant de remplaçants dès les premières semaines, des élèves sans AESH, sans infirmière, sans psy-EN, sans médecin scolaire, sans assistante sociale,... Dans de nombreuses académies, telles que Créteil, Versailles ou Grenoble, de très nombreux postes de personnels administratifs restent vacants. Dans de nombreuses universités, le constat est le même. Ils sont pourvus par des contractuels ou même restent vacants, le travail à faire retombant sur les collègues déjà épuisés... Les moyens manquent partout. Nombre de personnels se sont mobilisés depuis la rentrée pour obtenir les postes, les heures, les moyens dont ils ont besoin pour exercer dans de bonnes conditions.

Malgré ce constat indéniable, le gouvernement prévoit :

- Plus de 4000 suppressions de postes d'enseignants (- 3155 postes dans le premier degré public, - 180 postes dans le second degré public, - 700 postes dans l'enseignement privé).

- Aucune création de postes de personnels d'encadrement, de personnels infirmiers, d'assistants sociaux... alors que les équipes sont exsangues.
- Aucune création de postes de personnels administratifs alors que « *les ministères chargés de l'éducation, de la jeunesse et des sports disposent d'une administration peu nombreuse au regard de l'effectif de leurs agents. Leur ratio gérants-gérés est ainsi de 0,6% soit 6 gestionnaires pour 1000 agents, de très loin le plus faible de l'ensemble de la Fonction publique d'Etat.* » (Citation des LDG ministérielles).

Le CNF réaffirme ses revendications : annulation de toutes les suppressions de postes ; création des postes statutaires nécessaires ; mise en place immédiate du plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent.

Le CNF se félicite des succès obtenus concernant le recrutement des candidats sur les listes complémentaires du premier degré, souvent suite aux interventions et aux mobilisations organisées avec FO et des ouvertures de classes, de postes et des heures obtenus par la mobilisation. Le CNF revendique le recours à la totalité des listes complémentaires, dans l'ensemble des corps, et leur ré-abondement. Elle revendique un recrutement en masse de personnels dans tous les corps, en urgence, dans le cadre du Statut, alors que la situation du remplacement est d'ores et déjà catastrophique dans plusieurs départements ou académies où les listes complémentaires sont épuisées ou inexistantes. Dans de nombreuses académies, le rectorat refuse de recruter à hauteur du nombre de postes ouverts au concours en dépit d'un nombre suffisant de candidats admissibles. D'autres ont refusé de prévoir des listes complémentaires et/ou de faire passer des postes vacants au mouvement et/ou ont bloqué des postes pour des missions non acceptables.

Le CNF appelle les personnels à se réunir, à établir leurs besoins en postes, en heures et à discuter des moyens à mettre en œuvre pour faire aboutir les revendications !

### **Partout sans attendre préparons la grève !**

Ce lundi 14 octobre, toutes les organisations syndicales "représentatives" de l'Education Nationale ont adressé à la ministre Genetet une alerte sociale commune, avec menace de préavis de grève à compter du 4 novembre si les négociations ne sont pas ouvertes dans les plus brefs délais, car selon elles "une ligne rouge a été franchie".

Pour le CNF il y a urgence à organiser partout sans attendre des RIS, HIS, assemblées générales afin d'engager dès maintenant la préparation de la grève pour l'annulation des 4 000 suppressions de postes, la grève pour aucune fermeture de classe, aucune fermeture de poste, la grève pour la satisfaction de toutes les revendications des personnels, la grève pour gagner.

## **II. A bas l'austérité salariale ! Augmentation générale des salaires !**

Le budget 2025 du gouvernement signifie aussi le gel du point d'indice et, compte tenu de l'inflation qui se poursuit, une nouvelle baisse de pouvoir d'achat pour les personnels qui ont déjà perdu plus de 28% depuis 2000.

Pour le ministre de l'économie Antoine Armand, ce ne serait que de la « rigueur » puisque selon ses déclarations : « Un budget d'austérité, c'est un budget dans lequel on coupe les salaires des fonctionnaires de 25 % » ... Le CNF rappelle également que le ministre démissionnaire de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, préconisait une rémunération dite « au

mérite », de remettre en cause les catégories A, B et C, et, par voie de conséquence, d'en finir avec la grille unique des rémunérations.

Le CNF alerte sur le fait que le projet Guerini, en sommeil, a été déterré, et que le Statut de fonctionnaire est dans le collimateur du gouvernement. Le CNF refusera toute remise en cause du statut et réaffirme son opposition à tout salaire « au mérite ». Il revendique l'abandon du Pacte et exige une revalorisation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie. Le CNF revendique l'abrogation de PPCR et du RIFSEEP qui, après les personnels BIATSS et d'inspection, s'appliquent désormais aux personnels de direction, ce qui a été combattu par la FNEC FP-FO.

Avec la FGF-FO, le CNF revendique :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie !
- Rattrapage des pertes subies depuis 2000 (28,5%).
- Intégration de toutes les primes et indemnités à la hauteur de la moyenne catégorielle dans le traitement indiciaire
- Abandon définitif de l'ensemble des mesures contenues dans le projet Guérini.

### **III. Défense du Statut, défense de l'Ecole !**

Malgré l'opposition importante de l'année dernière et le rejet de l'ensemble des personnels, la ministre Genetet indique qu'elle « gardera le cap » des contre-réformes. En particulier, elle persiste à imposer le « choc des savoirs ».

Avec la mise en place des groupes (qu'ils soient hétérogènes ou non, qu'ils changent en cours d'année ou non...), il y a autant d'organisations que de collèges avec le plus souvent l'éclatement du groupe classe. L'organisation "en barrette" génère des emplois du temps détériorés, la multiplication des trous pour les enseignants et les élèves, le non-respect de vœux d'emploi du temps. En particulier pour les collègues qui jusqu'ici bénéficiaient d'aménagement d'emploi du temps pour raison de santé. C'est aussi moins de garanties sur l'enseignement des lettres classiques. Des dédoublements et des options ont été supprimés. L'heure de technologie en 6ème n'a pas été rétablie et les élèves de 6ème ont donc une heure d'enseignement en moins par semaine.

La généralisation des évaluations nationales des élèves du CP à la seconde et en CAP s'inscrit dans un dispositif de pressions permanentes sur les personnels qui remet en cause la liberté pédagogique des enseignants. Le CNF ne l'accepte pas et rappelle que chaque enseignant est libre d'évaluer ses élèves de la manière qui lui semble la plus appropriée !

Le CNF prend acte du recul sur le DNB qui ne serait finalement plus un couperet pour le passage en seconde. Le CNF revendique l'abandon immédiat des classes de prépa-seconde et réaffirme son exigence d'abrogation du « choc des savoirs » et de ses mesures, ainsi que le rétablissement de l'ensemble des moyens.

Le CNF réaffirme son refus de toute remise en cause du Statut général de la Fonction publique et son exigence d'arrêt de toutes les mesures qui remettent en cause nos statuts particuliers, dégradent les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves : expérimentation marseillaise et Notre Ecole Faisons La Ensemble, loi Rilhac, évaluations d'écoles et d'établissements, cités éducatives, territoires éducatifs ruraux, DER, mise en place des régions académiques, loi 3DS et la mise sous double tutelle (Etat et collectivités territoriales) des adjoints gestionnaires, projet de transfert de la santé scolaire aux départements, établissements publics expérimentaux, « acte 2 de

l'autonomie » dans l'enseignement supérieur et la recherche, Parcoursup, plateforme Mon master, projet de « réseau des CROUS » visant à les démanteler et à introduire des entreprises privées dans les CROUS...

Le CNF se prononce résolument contre tout transfert aux collectivités territoriales ou tout regroupement de médecins, infirmières, assistantes sociales et PSY EN dans un même service et poursuit la mobilisation pour empêcher de tels projets qui remettraient en cause le statut propre à chacun de ces corps (temps de travail, autorité hiérarchique...).

Le CNF demande la création d'un véritable statut pour les AED.

Le CNF exige l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique ainsi que l'abandon des LDG. Il exige le retour à toutes les compétences des CAP par corps, garantes d'égalité de traitement pour tous les fonctionnaires.

Suite à l'annonce de la ministre démissionnaire Belloubet de laisser à la prochaine ministre la feuille de route pour une fusion des académies de Paris et Versailles, le CNF réaffirme qu'il s'y opposera comme il l'a fait pour les académies de Caen et de Rouen. Le CNF réaffirme sa revendication d'un Recteur de plein exercice dans chaque académie et son opposition aux services mutualisés, régionaux et interacadémiques.

Le CNF refuse la mise en place d'un « protocole de secourisme de santé mentale » et réaffirme que le « secourisme en santé mentale » ne relève pas des obligations de service des professeurs, ni des missions statutaires de chacun des personnels. D'une manière générale, l'obligation faite aux chefs d'établissement de désigner des référents pour gérer l'amoncellement de toutes les nouvelles obligations qui ne relèvent pas des missions essentielles de l'Ecole est inacceptable. Il invite les syndicats de la FNEC FP-FO à s'opposer à toutes les pressions de la hiérarchie pour désigner des « volontaires » et exige l'abandon de ces dispositifs chronophages qui visent à engager la responsabilité des personnels au lieu de créer les postes nécessaires. Si la santé mentale des élèves est vraiment la priorité du gouvernement, il doit recruter les personnels qui sont déjà des experts du sujet : INFENES, ASS, psy-EN, médecins scolaires. De plus, le relèvement du ticket modérateur de 10% prévu par le PLFSS 2025 va encore aggraver l'accès aux soins.

Le CNF réaffirme ses revendications d'abrogation de la réforme du lycée et du Bac Blanquer et de restitution de toutes les heures d'enseignement dont les élèves ont été privés. Le CNF réaffirme ses revendications de défense de diplômes nationaux et qualifiants, du retour à un véritable baccalauréat avec des épreuves terminales, ponctuelles, anonymes et disciplinaires, de rétablissement du monopole de la collation des grades par l'Université publique, d'abrogation de Parcoursup et de la plateforme Mon master.

Alors que plusieurs rapports pointent le financement public exorbitant des établissements privés, le CNF réaffirme son attachement à la Laïcité de l'Ecole publique : les fonds publics pour l'Ecole publique, les fonds privés pour l'Ecole privée, abrogation de toutes les lois anti-laïques qui organisent le financement des écoles privées par des fonds publics.

Le CNF réaffirme son exigence d'abrogation du SNU et l'abandon des « classes défenses » et des « classes engagées ». Le CNF réaffirme que la place des jeunes est à l'Ecole pour accéder à l'instruction et à des qualifications et non dans des lieux d'embrigadement dans la logique de la préparation à la guerre.

Les personnels Jeunesse et Sports et leurs missions ont été sacrifiés pour imposer le SNU. Pour créer le rapport de forces nécessaire pour satisfaire les revendications de rétablissement d'un ministère de la Jeunesse et des Sports de plein exercice, d'abandon du SNU, de défense de l'Education populaire,

Le CNF invite toutes ses structures à aller discuter avec les personnels affectés dans les services départementaux et régionaux Jeunesse et Sports.

Le CNF s'oppose à la privatisation de l'UNSS et au mécénat, *a fortiori* au jour des dérives qui en découlent. Le CNF invite les structures à prendre leur place dans les instances académiques de l'UNSS. Il s'oppose aux dérèglementations pour les personnels de droit privé de l'UNSS.

La ministre Genetet a réaffirmé sa volonté de revenir à un recrutement au niveau licence. Elle a indiqué que la question de la masterisation était encore à l'arbitrage et qu'elle souhaitait un seul concours. Elle maintient néanmoins la volonté de mettre en place des filières différenciées et des parcours enseignants, avec des formations aux valeurs de la République par exemple... Le CNF réaffirme ses revendications : abrogation de la masterisation et recrutement au niveau Bac+3, égalité devant le concours, retour à des épreuves disciplinaires, une formation professionnelle sous statut de fonctionnaire rémunérée à temps plein.

Le CNF réaffirme sa revendication de retrait de la réforme de la voie professionnelle en particulier celle de la classe de terminale BAC PRO, responsable d'un véritable tri social, de la suppression de 170 heures de cours sur 3 ans. Elle dénonce la gabegie de l'apprentissage depuis la loi Pénicaud, ce sont 25 milliards d'euros d'argent public distribués aux CFA privés, c'est inacceptable ! Cet argent doit revenir à la formation professionnelle initiale sous statut scolaire publique et laïque. Le CNF dénonce l'extension de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur qui représente deux tiers des contrats d'apprentissage (dont 80% pour le privé).

La mise en place de la complémentaire obligatoire (PSC) aux MEN, MESR et MJSOP a été repoussée à minima à début 2026. Le CNF constate que dans d'autres ministères, ce sont des assureurs privés qui ont été choisis. Le CNF réaffirme son opposition à la mise en place de la PSC dans notre ministère et refusera tout basculement vers de l'assurantiel privé. Le SNFOEP vient d'apprendre que les établissements privés sous contrat et le SGEN (secrétariat général de l'enseignement catholique) ont dénoncé fin juillet les accords de prévoyance des enseignants de 2005 et 2012. Les enseignants du privé sous contrat (agents publics) se retrouvent privés de leur accord de prévoyance. Le CNF soutient les revendications du SNFOEP à savoir le maintien d'un régime de prévoyance sans pertes de garanties et prestations et exige la restitution des réserves dues aux cotisations versées par les enseignants.

Le CNF dénonce la multiplication des nouveaux outils informatiques souvent développés par des entreprises privées qui se révèlent être inévitablement inadaptés, ce qui complexifie considérablement le quotidien de travail et dégradent tout aussi considérablement la qualité du service rendu. Ces logiciels sont par exemple Op@le, RenoirRH, Lien...

#### **IV. Non à l'acte 2 de l'Ecole Inclusive ! Défense de l'enseignement spécialisé ! Un Statut, un vrai salaire pour les AESH !**

Selon le ministère, 24 000 élèves ne sont pas pris en charge dans les établissements sociaux et médico-sociaux faute de places. Dans le cadre de l'Acte 2 de l'École inclusive, le gouvernement a publié en juillet 2024 un décret visant à généraliser l'externalisation des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) dans les écoles ou établissements ordinaires. Le gouvernement veut accélérer le démantèlement de l'enseignement spécialisé.

L'acte 2 introduit notamment les PAS en cette rentrée pour réduire l'accompagnement des élèves par les AESH en renforçant la mutualisation pour démanteler encore plus les RASED transformés en

« personnels ressources » et pour que le ministère prenne la main sur les prescriptions et les notifications des MDPH en éloignant les élèves des soins auxquels ils ont droit. Un rapport de la cour des comptes publié récemment va en ce sens et considère que la prise en charge des élèves en situation d'inclusion coûte trop cher. La soi-disant création de 2 000 postes d'AESH, censée gommer 4 000 suppressions de postes, est une gageure. Chacun sait que les AESH vivent toujours sous le seuil de pauvreté, ont des conditions de travail dégradées, et qu'un poste créé n'équivaut pas à un personnel recruté, faute de candidats. Plus que jamais, seul un Statut et un vrai salaire pour les AESH ! Un temps plein pour 24 heures d'accompagnement !

Il apparaît clairement que les politiques d'inclusion sont des politiques de déscolarisation qui pour des raisons budgétaires interdisent l'instruction aux enfants handicapés.

Le 5 septembre est paru au B.O un texte intitulé « déploiement de l'autorégulation en milieu scolaire ». Il s'agit de généraliser et de cadrer davantage les Dispositifs d'autorégulation (DAR) expérimentés dans certains départements. Le CNF demande le retrait de ces dispositifs qui permettent d'inclure des élèves avec des troubles du neurodéveloppement en classe ordinaire au lieu des créer les places nécessaires dans les ESMS. Ce dispositif entérine l'externalisation des ESMS, puisqu'il prévoit que des personnels spécialisés interviennent auprès des personnels enseignants en tant que personnels ressources.

Une pétition FNEC FP-FO, FNAS-FO, FSPS-FO et FAGE-FO a été rédigée pour exiger :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- Le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ;
- Le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH ;
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL.
- La reconnaissance, sécurisation et revalorisation de tous les professionnels en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap : enseignants et éducateurs spécialisés, personnel médico-social, interprètes et interfaces en LSF, codeurs en LfPC... sans oublier les missions administratives et techniques supports !

Le CNF invite les syndicats de la FNEC FP-FO à continuer de faire signer massivement les personnels, à les réunir et à prendre toutes les initiatives nécessaires y compris par l'action commune pour faire aboutir ces revendications. Le CNF invite les syndicats de la FNEC FP-FO à organiser la mobilisation des personnels comme dans l'Oise ou en Gironde où la DASEN a renoncé à mettre en place un DAR face au refus des personnels.

## **V. Sauvegarder l'AFPA, un devoir de l'Etat**

L'AFPA vient de recevoir un rapport portant sur les coûts évités par l'accompagnement et la formation des personnes en difficultés d'accès à l'emploi. Cette démarche, initiée par la Direction de l'AFPA, permet à ce jour de démontrer financièrement l'utilité publique de l'Agence et surtout les gains générés par ses activités dans le cadre du SPE, sur la dépense publique lorsqu'elle permet le retour à l'emploi de 70% des bénéficiaires qu'elle accueille annuellement.

Le CNF, avec sa Confédération, continuera d'exiger des tutelles des garanties pour la pérennité de l'AFPA, structure essentielle aux salariés et demandeurs d'emploi. Le CNF, avec sa Confédération, insiste sur l'importance de garantir la pérennité de l'AFPA. Ils revendiquent le maintien de tous les

emplois CDI ainsi que l'attribution des moyens nécessaires pour assurer des missions de service public qui lui sont confiées. En effet, l'AFPA joue un rôle primordial pour les stagiaires qu'elle accueille en leur permettant d'obtenir un titre de qualification, ce qui permet à un grand nombre d'entre eux, généralement en grande précarité, de retrouver un emploi. A cette fin, le CNF exige le retour à des financements directs de l'État pour sécuriser les missions de l'Agence.

## **VI. Culture**

Amputé de 201 millions d'euros en 2024, le ministère de la Culture est saigné à blanc comme les autres ministères de notre champ de syndicalisation. Dans un contexte aussi dégradé, la FNEC FP-FO avec le SNAC-FO continue à défendre les revendications des personnels dans les DRAC, les musées et les monuments, ENSA... Le CNF se réjouit des garanties obtenues par le SPCP-FO suite à la grève sur la fermeture de Beaubourg pour travaux. Le CNF se réjouit également de la combativité de ses implantations dans le secteur privé : le FRAC Grand Large qui a négocié un nouvel accord d'entreprise, FO-IRCAM qui a rétabli la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, et le SNAC-FO Grand Palais RMN qui a obtenu ces 2 dernières années 14% d'augmentations salariales.

## **VII. Vive le Syndicat National des Corps d'Inspection Force Ouvrière (SNCI-FO)**

Le CNF se félicite de la constitution du SNCI-FO (Syndicat National des Corps d'Inspection Force Ouvrière). Il invite ses structures à informer les inspecteurs, à leur faire parvenir le matériel de la fédération et du SNCI-FO et à leur proposer de se regrouper avec le SNCI-FO, en lien avec la FNEC FP-FO et les Unions Départementales FO, pour défendre leurs intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs, en toute indépendance !

## **VIII. Retraités**

Le CNF de la FNEC FP FO apporte son soutien au combat engagé par les retraités dans le cadre de l'intersyndicale (groupe des 9) contre la décision du gouvernement de ne pas indexer les pensions sur l'inflation au 1 er janvier 2025, comme le Code de la Sécurité Sociale l'y oblige. Avec l'UCR FO, le CNF exige l'annulation de cette mesure, la revalorisation des pensions du régime de base au 1/01/2025 au minimum à hauteur de l'inflation et l'ouverture de négociations pour le rattrapage des pertes subies en particulier depuis 2017 (entre 3 et 4,5 mois de pension).

## **IX. Développement**

Le CNF se félicite de l'augmentation constante du nombre d'adhérents. Il invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en aidant aux nouvelles implantations et en continuant la campagne de syndicalisation, en s'appuyant sur nos initiatives et les mobilisations engagées. Le CNF invite également toutes ses structures à se mobiliser, avec les Unions Départementales, dans le cadre des prochaines élections dans les Très Petites Entreprises (TPE) afin de renforcer la place de notre organisation syndicale au niveau national.

***Adoptée à l'unanimité***